

**Séance plénière ordinaire du budget****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure	Lundi 16 décembre 2013, de 20h00 à 22h15
Lieu	Salle de la maison de commune, Vétroz
Présents	25 conseillers généraux 5 conseillers communaux : M. S. Germanier (président), M. M. Huser (vice-président), M. O. Cottagnoud, M. A. Fontannaz, Mme V. Papilloud Administration communale : M. L. Seppey (secrétaire communal) Public : ~ 22 personnes, presse 1
Excusés	M. J.-B. Genoud, M. G. Jirillo, M. F. Millius, Mme M.-C. Petter

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 21 oct. 2013
3. Règlement sur le prélèvement des droits de mutation communaux additionnels
 - Présentation par l'Exécutif
 - Discussion et vote
4. Réponses aux questions écrites (regroupement scolaire / densification du centre du village)
5. Coefficient d'impôt et taux d'indexation
 - Présentation par l'Exécutif
 - Discussion et vote
6. Budget 2014
 - Présentation par l'Exécutif
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Discussion et vote
7. Présentation du plan financier 2015-2018 par l'Exécutif
8. Décision concernant le changement d'affectation d'un montant prévu au budget 2013
9. Postulat relatif aux liaisons routières Magnot – Sud N9
 - Présentation par le dépositaire
 - Discussion et vote
10. Informations de la part de l'Exécutif
11. Divers

DÉLIBÉRATIONS

Le président du Conseil général, M. N. Huser, accueille l'assemblée avec les salutations d'usage et constate que la majorité absolue des conseillers généraux est réunie. Régulièrement convoqué, le Conseil général peut donc valablement délibérer.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire, M. D. Kuster, lit l'ordre du jour qui est accepté par tous les groupes.

En l'absence de demande de modification, l'ordre du jour est accepté tacitement.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE EXTRAORDINAIRE DU 21 OCT. 2013

Le procès-verbal de la dernière séance plénière a été transmis en date du 21 novembre 2013. La parole est donnée aux chefs de groupe pour leur prise de position.

M. R. Nalesso (PLR) fait remarquer qu'au point 5, M. Cottagnoud avait mentionné une recherche de partenaires pour des plantations d'arbres et on ne le retrouve pas dans le PV. Il demande également si l'éclairage au LED mentionné par M. Fontannaz sera terminé en 2015 ou en 2014 comme relevé dans le PV. – M. Fontannaz répond que 2015 est la bonne date. – Le groupe LR accepte le PV et remercie le secrétaire.

Mme E. Roh (AV) déclare que son groupe accepte le PV tel que présenté.

M. X. Gaillard (PDC) fait remarquer qu'au point 5 (informations de l'Exécutif) il manque sa troisième intervention concernant l'échange avec M. O. Cottagnoud où il précisait qu'il fallait en priorité faire intervenir les commissions du Conseil général.

De plus, au sujet des travaux à la salle de gym des Plantys, le groupe DC s'étonne qu'une seule entreprise soit nommément citée dans le PV, d'autant plus qu'aucune pénalité n'a été convenue contractuellement, ce qui ne semblerait pas possible vu la configuration à plusieurs entreprises. Il se demande pourquoi n'en nommer qu'une si les retards sont dus à la conjugaison de plusieurs entreprises.

Mme B. Duc (PDC) – intervention détaillée :

Je remercie le secrétaire pour la rédaction du procès-verbal. Cependant, et bien que notre dernière séance se soit terminée tard, il serait souhaitable que la retranscription des débats soit plus précise et fidèle, les procès-verbaux pouvant être consultés par l'ensemble de la population.

A défaut de clarté et de précision, les lecteurs auront beaucoup de peine à comprendre les propos tenus ainsi que les décisions prises lors de nos séances plénières.

Les procès-verbaux doivent refléter clairement et de manière précise le contenu des discussions ainsi que les décisions prises par le Conseil général ; cette précision permettra également aux membres du Conseil général, désireux de rechercher ou consulter d'anciens PV, de bien comprendre ce qui a été décidé ainsi que les prises de positions des différentes parties.

Je vous donne quelques exemples :

Page 1, point 3 : M. Nalesso annonce que le groupe LR entre en matière et remercie la commission pour son travail inattendu. Travail inattendu ? Ne s'agit-il pas plutôt d'un travail recherché, approfondi, détaillé ?

Page 3, point 4 nomination de l'organe de révision. Discussion et vote : je cite : « M. Coudray a étudié les divers dossiers et estime que la présentation de BDO est supérieure à celle de Fidag ». Je pense qu'il faut lire présentation du mandat ou alors les prestations de BDO ?

Page 5, informations de l'Exécutif, Point 11 : AggloSion : je cite : « le projet a été retenu, doit encore être approuvé par les chambres fédérales ». A lire cette première phrase, on pourrait aisément imaginer que l'ensemble du projet ait été retenu et soit subventionné, ce qui est loin d'être le cas. A la 3e ligne, on peut lire : Je cite : « Les projets retenus par la Confédération concernant Vétroz sont ceux concernant la route cantonale, le but est d'améliorer la desserte en transports publics ». Il ne s'agit pas de projets, mais bien de mesures et apparemment seule la mesure concernant les transports publics a été retenue.

Ensuite page 6, question du PLR sur le projet de densification. Intervention de M. Germanier qui dit : je cite : « Le Conseil municipal a accepté de rajouter des abris sous l'un des bâtiments, l'Etat prenant à sa charge la différence de plus-value entre le coût et le fond ». Premièrement, il faut deviner qu'il s'agit d'un fonds financier - car il s'agit notamment de celui pour les abris - et rajouter un s à fonds. Idem pour le fonds sans S trois paragraphes plus bas. Deuxièmement, l'Etat prend-il en charge la différence entre le coût et le fonds ou la plus-value ou quoi exactement ?

Voici quelques exemples qui méritent vraiment des précisions. Je vous remercie de votre attention et de la suite favorable qui sera donnée à mon intervention.

Le président prend acte des remarques formulées et confirme qu'elles seront transcrites fidèlement dans le procès-verbal de la présente séance et, le cas échéant, traitées par le Bureau. Par ailleurs, une discussion sera à nouveau ouverte au sein du Bureau concernant la rédaction des procès-verbaux.

Par un vote à main levée, le procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 21 octobre 2013 est accepté à l'unanimité.

3. RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES DROITS DE MUTATION COMMUNAUX ADDITIONNELS

Le président rappelle le contexte de ce règlement : le premier janvier 2013 est entrée en vigueur la nouvelle loi cantonale sur les droits de mutation (LDM). Celle-ci a entre autres pour effet de laisser la possibilité aux communes de prélever un impôt additionnel sur les droits de mutation des immeubles situés sur leur territoire allant jusqu'à 50% de l'impôt cantonal sur ces droits, conformément aux art. 2 al. 1 et 15 al. 1 LDM. Le Conseil municipal, désireux de faire usage de cette possibilité dans toute sa portée, nous soumet un projet de règlement dont il nous revient l'avantage d'en débattre ce soir.

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

M. S. Germanier précise qu'il s'agit d'une possibilité offerte par le Canton aux communes de récupérer une part de cet impôt. Le Conseil municipal a analysé cette opportunité et la trouve intéressante pour maintenir la marge d'autofinancement de la commune. Il résume les principaux points du message envoyé aux conseillers généraux :

- Réduction de 50% du taux de l'impôt proportionnel ;
- Plus juste gradation des taux de l'impôt proportionnel pour les actes de mutation ;
- Exonération d'impôt pour les actes portant sur des transferts de propriété en ligne directe, entre époux ou entre partenaires enregistrés, y compris en exécution de liquidation du régime matrimonial ou du partenariat enregistré ;
- Réglementation de la procédure de taxation et de perception de l'impôt avec une détermination de la prescription.

Il précise qu'à ce jour, en Valais, plusieurs communes ont déjà mis en vigueur ce règlement, la dernière en date étant la ville de Sierre, avec un impôt additionnel de 50%. Le registre foncier a enregistré pour les transferts de propriété sur la commune de Vétroz la somme de 876'100.- en 2012. Il peut donc en résulter des entrées importantes pour le ménage communal.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal demande d'accepter ce règlement avec un taux applicable de 50%.

Entrée en matière

Mme E. Roh (AV) salue cette opportunité de renflouer les finances communales et annonce que son groupe entre en matière. □

M. X. Gaillard (PDC) annonce lui aussi que son groupe entre en matière. Il fait remarquer que la mise en page des référents de loi n'est pas consistante (dates, dénominations, présentations).

M. R. Nalesso (PLR) annonce également que son groupe entre en matière.

Le président prend note de la remarque du groupe DC, tout en précisant que la formulation est du ressort de la municipalité.

Par un vote à main levée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

DISCUSSION ET VOTE

Discussion article par article

Le président ouvre la discussion article par article en précisant qu'il a reçu une proposition d'amendement dans le délai réglementaire et qu'il n'est plus possible de proposer de nouveaux amendements.

Préambule

M. P. Coudray (AV) présente sa proposition d'amendement demandant que la formule « édicte le présent règlement » soit précédée de « sur proposition du conseil municipal » à l'image de tous les règlements communaux, pour être en conformité avec l'article 17 alinéa 1 lettre a de la loi sur les communes qui spécifie que le Conseil général a la compétence d'adopter les règlements communaux élaborés par le Conseil municipal. La mention précitée figure d'ailleurs sur les règlements types.

Par un vote à main levée, l'amendement de M. P. Coudray est accepté à l'unanimité.

Art. 1 à 4

Les articles 1 à 4 ne soulèvent aucune intervention et sont de fait acceptés tacitement.

Discussion générale et vote de première lecture

M. R. Nalesso propose d'accepter le règlement en une seule lecture.

M. P. Coudray demande pourquoi l'Exécutif a attendu une année avant de proposer ce simple règlement, il y a eu beaucoup de transactions sur la commune de Vétroz et ce délai a fait perdre environ 300'000.- à la municipalité.

M. S. Germanier répond qu'il n'y avait pas de raison particulière, ça aurait pu être fait plus tôt mais il y avait d'autres priorités.

M. P. Coudray estime que le montant justifiait la priorité.

M. S. Germanier répond que le Conseil municipal a suivi les débats qui ont été menés et qu'il a agi au moment où il avait les éléments en main pour présenter ce projet.

Par un vote à main levée, le projet de règlement sur le prélèvement des droits de mutation communaux additionnels est accepté à l'unanimité en première lecture.

Vote en une seule lecture

Le président rappelle que le vote en une seule lecture, demandé par le groupe LR, requiert la majorité des deux tiers des membres présents. Il demande aux chefs de groupe leur prise de position pour une acceptation en une seule lecture.

Les 3 groupes politiques se déclarent favorables à l'acceptation du règlement en une seule lecture.

Par un vote à main levée, le projet de règlement sur le prélèvement des droits de mutation communaux additionnels est accepté à l'unanimité en une seule lecture.

Il sera soumis au Conseil d'Etat pour homologation. En acceptant le prélèvement des droits de mutation communaux additionnels, le Conseil général reconnaît le bien-fondé de la

demande de l'Exécutif et ajoute ainsi une recette non négligeable au ménage communal en cette période où les investissements communaux sont conséquents, conclu le président.

4. RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES (REGROUPEMENT SCOLAIRE / DENSIFICATION DU CENTRE DU VILLAGE)

Le président annonce qu'il y a trois questions écrites en suspens. L'Exécutif doit ce soir présenter ses réponses et les remettre par écrit aux dépositaires. Ces réponses seront envoyées à titre d'information à tous les conseillers généraux après la séance. Elles seront également publiées sur le site Internet de la municipalité.

REGROUPEMENT SCOLAIRE

En date du 4 octobre 2013, le groupe AV avait remis une question sur le regroupement scolaire. Elle avait été lue lors de la séance du 21 octobre 2013 et avait déjà fait l'objet d'une réponse orale relativement détaillée par Mme V. Papilloud.

Mme V. Papilloud explique qu'une première étude sur le regroupement avait été réalisée en 2007 et que la conclusion avait été unanime pour un regroupement, mais que le manque d'infrastructures n'avait pas permis de le réaliser.

Au printemps 2014, 5 nouvelles classes seront disponibles aux Plantys, alors qu'aucune salle n'est libre à Bresse, ce qui engendre des disparités dans la répartition des effectifs. La nouvelle loi sur l'enseignement primaire qui a été votée dernièrement par le Grand conseil, ainsi que la mise en œuvre du PER, amènent des changements importants dans la gestion de l'école et de la journée scolaire. Pour ces différentes raisons, il est apparu opportun d'analyser à nouveau un projet de regroupement pour les élèves de 3^e à 6^e primaires.

Un point essentiel de la réflexion porte sur les élèves résidant aux extrémités du village. Le Conseil municipal prépare actuellement un dossier de faisabilité des transports. Selon cette étude, les distances entre le domicile et les arrêts prévus ne sont pas plus importantes que celles actuelles entre le domicile et l'école.

En ce qui concerne les futurs piétons et vélos, une réflexion est également menée avec la police afin de trouver les meilleures solutions de sécurité des usagers. Ce projet est donc toujours à l'étude. La commission scolaire, la direction, les représentants de l'APEV et des enseignants sont à pied d'œuvre pour proposer un dossier complet et réaliste, sachant que la décision finale appartient au département sur le plan pédagogique et au Conseil municipal sur le plan logistique. Selon l'avancement du projet et la décision du Conseil municipal, une séance d'information pourrait être mise sur pied lors du premier semestre de 2014.

Il n'y a aucune demande d'intervention concernant la réponse de l'Exécutif.

PROJET DE DENSIFICATION DU CENTRE DU VILLAGE

La deuxième intervention, déposée par le groupe LR, concerne une question écrite du 8 octobre 2013 sur le *projet de densification du centre du village*. Une autre question sur le même sujet a été remise le 21 octobre 2013 par M. P. Coudray. Les deux ont été lues lors de la séance plénière du 21 octobre et ont fait l'objet d'une première réponse orale.

M. S. Germanier répond aux différentes questions du groupe LR : la municipalité a reçu le 31 octobre une autorisation pour un démarrage anticipé des travaux. Le terrassement a pu commencer le 4 novembre pour la partie sud, à savoir les deux bâtiments pour les structures pour la petite enfance. Les travaux concernant le bâtiment du chauffage débiteront vers la mi-avril 2014. A ce jour il faut finaliser une servitude de non-bâtir afin d'obtenir l'autorisation de construire définitive. Cet acte devrait être finalisé à Noël.

Le planning des travaux est en discussion avec les deux bureaux concernés et doit encore être coordonné, notamment en ce qui concerne les parties convergentes afin d'assurer une unité à l'ensemble du projet. Les principales dates butoir ont été transmises aux architectes, à savoir la mise en service du chauffage pour l'hiver 2014 afin de pouvoir fournir le bâtiment actuel des structures de la petite enfance et du CMS et la rentrée 2015 pour le déménagement des structures de la petite enfance.

Tout au long du projet, le Conseil municipal profitera des séances plénières pour tenir informé le Conseil général de l'avancement des travaux et le Vétrospective sera utilisé pour communiquer à la population l'évolution des chantiers.

M. R. Nalesso (PLR) le remercie pour cette réponse et espère qu'il recevra bientôt le planning définitif.

M. S. Germanier répond qu'il a actuellement un planning provisoire établi par le bureau en charge des deux bâtiments, planning qui doit encore être affiné, en particulier concernant les murs communs avec le bâtiment du chauffage, sous la responsabilité d'un autre bureau.

M. P. Coudray (AV) réalise qu'au vu des réponses données l'autorisation définitive de construire n'est toujours pas parvenue.

M. S. Germanier précise qu'il manque une servitude de non-bâtir avec trois personnes. Il ajoute que cette servitude n'aura pas de coût pour la commune.

M. P. Coudray est surpris que lorsqu'il demande une confirmation de la part du Canton, on lui réponde qu'il n'y a pas besoin de nouvelle mise à l'enquête, que la solution dépend d'une discussion avec les architectes. D'autant plus qu'un PV de séance avec les architectes mentionne qu'une nouvelle mise à l'enquête n'est pas souhaitée car cela retarderait les travaux de trois mois et exposerait la commune à de nouvelles oppositions.

M. S. Germanier précise qu'il s'agit de discussions qui ont eu lieu avant de recevoir la réponse du Canton à ce sujet. Le Canton a répondu aux architectes qu'une nouvelle mise à l'enquête n'était pas nécessaire pour les abris. Les architectes ont fourni une copie de l'autorisation du service de la protection civile.

La réponse à la question de M. P. Coudray n'a pas été lue car elle a été apportée antérieurement au dépositaire. Le président du Conseil général demande si celui-ci est satisfait par les réponses données. M. P. Coudray acquiesce.

5. COEFFICIENT D'IMPÔT ET TAUX D'INDEXATION

Le président rappelle qu'en application de l'*art. 8 al. 1 let. m* du règlement du Conseil général, le Législatif délibère et décide de l'approbation du coefficient d'impôt et du taux d'indexation. Ceux-ci se chiffrent actuellement à 1.15, respectivement 160%. Ces deux objets se traitent de manière séparée.

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

M. S. Germanier annonce qu'après avoir analysé le budget 2014 et le plan financier prévu jusqu'en 2018, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de proposer le statu quo du coefficient d'impôt à 1.15 et le maintien du taux d'indexation à 160%. Au vu des gros investissements en cours, le Conseil municipal estime qu'il faut maintenir la situation actuelle et recommande d'accepter cette proposition. Ces deux valeurs placent toujours Vétroz dans les communes fiscalement attrayantes.

COEFFICIENT D'IMPÔT

M. R. Nalesso (PLR) précise que son groupe entre en matière et qu'au vu des investissements prévus, le PLR ne souhaite rien changer.

Mme E. Roh (AV) rappelle que la baisse d'impôt accordée en 2011, malgré les investissements en cours, était un beau cadeau fiscal, et que l'AV avait proposé de conserver le statu quo. Elle constate que la situation actuelle légitime ce point de vue. L'AV entre donc en matière.

M. X. Gaillard (PDC) annonce lui aussi que son groupe entre en matière et se positionne en faveur du statu quo.

Par un vote à main levée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La discussion est ouverte – Aucune intervention.

Par un vote à main levée, le coefficient d'impôt est maintenu à 1.15 à l'unanimité.

TAUX D'INDEXATION

Les 3 chefs de groupe annoncent que leur formation politique entre en matière.

Par un vote à main levée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La discussion est ouverte – Aucune intervention.

Par un vote à main levée, le taux d'indexation est maintenu à 160% à l'unanimité.

6. BUDGET 2014

Le président précise qu'afin de traiter ce point en toute connaissance de cause, les conseillers généraux ont reçu avec la convocation un exemplaire du budget 2014, certains documents explicatifs fournis par la municipalité, ainsi que le rapport de la Commission de gestion. Il passe la parole à l'Exécutif pour la présentation du budget.

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

M. S. Germanier complète l'information envoyée aux conseillers généraux :

En complément au message qui vous a été transmis concernant le budget 2014 de la municipalité, je tiens à vous apporter les compléments d'information suivants.

Ce budget a été établi sur la base des éléments connus à ce jour et en tenant compte du plan financier prévu pour les années 2015 à 2018. Les revenus totaux pour l'année 2014 sont estimés à environ 16.9 millions et les charges de fonctionnement, hors amortissements, à 14.5 millions ce qui nous permet de dégager une marge d'autofinancement d'environ 2.4 millions, tout à fait comparable à celle de 2013. La comparaison avec le budget 2013 fait ressortir de manière globale que les revenus progressent de 4 % et les charges hors amortissements augmentent de 4.5 %.

La hausse des charges d'environ fr. 600'000.-- par rapport au budget 2013 est essentiellement due :

- *au renchérissement sur les salaires pour 0.2 % ainsi qu'à l'engagement d'une assistante de direction pour un total d'environ fr. 236'000.--*
- *à la participation au financement des EMS de fr. 190'000.--*
- *à des coûts supplémentaires pour des biens et services d'environ fr. 113'000.--.*

Au niveau des recettes, la hausse de fr. 650'000.-- est répartie de la manière suivante :

- *fonds de péréquation des ressources en augmentation d'environ fr. 150'000.--*
- *ajustement des impôts des personnes morales sur la base des éléments connus à ce jour, recette supplémentaire estimée à fr. 190'000.--*
- *part communale sur les droits de mutation estimée à fr. 300'000.--.*

Cette évolution et une gestion rigoureuse nous permettent de vous présenter un budget dont la marge d'autofinancement se situe à 2.4 millions.

Nous avons donc pu sur cette base élaborer un plan d'investissement qui prend en compte les besoins nouveaux liés à l'augmentation de la population. Cette phase d'adaptation des infrastructures ne pourra pas se réaliser sans le recours à de nouveaux emprunts et les importants investissements prévus pour l'année 2014 ne pourront pas être couverts par la marge d'autofinancement comme en 2013.

Il est clair et nous le verrons tout à l'heure avec la présentation du plan financier, qu'une fois ces gros investissements réalisés, nous devons revenir à des investissements à hauteur de notre marge d'autofinancement afin de ne pas prêter les générations futures.

Pour 2014, la plus grande partie des investissements seront attribués pour l'école des Plantys et les structures de la petite enfance. Nous essayons toutefois de réaliser également les autres investissements nécessaires à la préservation des autres infrastructures mais en maintenant pour ceux-là le principe de l'autofinancement.

Les informations détaillées sur les investissements ont été fournies aux membres de la commission de gestion en fonction de leurs demandes et nous pourrions sans autre y revenir lors de l'analyse chapitre par chapitre des investissements 2014.

Au total, les investissements nets 2014 selon le tableau récapitulatif se montent à environ 9 millions. L'insuffisance globale de financement représentera environ 6.5 millions et nous devons donc avoir recours à des financements de tiers pour assumer ces engagements.

L'analyse de détail du budget avec la commission de gestion ayant débouché sur une proposition d'acceptation du budget 2014 à l'unanimité des 7 membres présents, nous vous recommandons aussi, après l'étude détaillée de l'approuver tel que présenté, sachant qu'au vu de la situation actuelle, l'Exécutif vous propose de renoncer aux amendements proposés par la commission de gestion.

Pour terminer, je remercie la commission de gestion pour son travail et tous les conseillers généraux pour leur coopération et reste avec les autres membres du Conseil municipal à votre disposition pour les questions de détail.

Entrée en matière

Les 3 chefs de groupe annoncent que leur formation politique entre en matière.

Par un vote à main levée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

M. P. Sauthier, rapporteur de la Cogest, présente les propos introductifs. Il lit les chapitres 2 et 3 du rapport de la commission, faisant état du calendrier des séances et de la documentation remise pour l'examen du projet de budget 2014.

Il n'y a aucune demande d'intervention concernant le rapport de la Cogest.

DISCUSSION ET VOTE

Comptes de fonctionnement

1 Sécurité publique

102.318.21 (Programme d'intégration cantonale) et 102.461.02 (Subvention s/programmes d'intégration cantonale) :

M. X. Gaillard (PDC) demande quelle forme prendra ce programme, s'il y a un programme cadre cantonal et quelles sont les ressources humaines engagées.

M. O. Cottagnoud précise qu'il s'agit d'un nouveau programme qui débute en janvier 2014 et qu'il avait jusqu'au 30 octobre 2013 pour présenter des projets. Comme annoncé lors de la dernière séance, il a présenté deux projets. Les chiffres au budget ont été annoncés en octobre, avant de connaître les coûts et les subventions cantonales. A ce jour, il n'y a pas encore eu de réponse de l'Etat pour avoir le feu vert. Il y aurait potentiellement un troisième projet mais M. Cottagnoud précise que les

projets et l'engagement de ressources n'auront lieu que si les subventions sont accordées. Il précise que ce genre de projets est subventionné à 100% car les mesures déjà mises en place comptent comme part communale et n'engendreront aucune charge communale supplémentaire.

122.362.02 (Autorité intercommunale de protection) :

M. X. Gaillard s'étonne d'une baisse sensible du budget et demande ce qui la justifie.

M. S. Germanier rappelle que le budget 2013 représentait la première année de fonctionnement de l'autorité intercommunale de protection et que le budget 2014 a pu être affiné. La première année a également demandé un effort d'uniformisation qui n'est plus nécessaire.

M. P. Coudray (AV) précise que le coût est plus bas mais que celui des salaires augmente de 70'000.-, en particulier l'activité de la présidente, qui passe de 60% à 100%. Il est étonné que ce poste soit à 100%, contrairement aux communes des alentours où il se situe entre 30 et 50%. De plus, il n'y a pas de réduction pour indemnité de juge de commune.

M. S. Germanier précise que l'activité de juge de commune est indépendante de la pratique de l'autorité de protection et que son activité de juge de commune se fait en plus. Il précise également que la mise en place de la structure demande un très grand investissement et que les comparaisons avec d'autres communes ne sont pas significatives. Ce taux élevé d'activité ne devrait pas durer sur le long terme. M. le Président cite le cas de la commune de St-Maurice où la présidente travaille à 30% mais avoue que ce n'est absolument pas suffisant.

129.361.00 (Tribunal de district)

M. X. Gaillard demande pourquoi le budget est passé de 8'000.- à 25'000.-.

M. S. Germanier dit que le Conseil municipal a eu la désagréable surprise à la réception de la facture 2012. Elle était auparavant imputée d'un montant pris par la commune de Sion avant répartition à 50/50 avec le district d'Hérens. La nouvelle répartition est effectuée en fonction de la population, et le district de Conthey est maintenant pénalisé. Le Canton a été interpellé à ce sujet. M. le Président ajoute que le siège social du tribunal d'Hérens-Conthey est à Sion.

160.332.03 (Amortissements complémentaires des abris PCi) et 160.480.01 (Prélèvement sur le fonds abris PCi) :

M. X. Gaillard demande ce qu'il en est de l'apparente divergence d'interprétation entre la Cogest et l'Exécutif.

M. S. Germanier répond que la commission de gestion fait état de cet amortissement complémentaire jusqu'à hauteur de 150'000.-, qui est le montant qui a pu être prélevé sur les fonds d'abri selon la décision du Canton. L'Exécutif a décidé de prendre l'entier de ces amortissements comme amortissement complémentaire, en résumé, l'amortissement ordinaire est de 150'000.- et le solde est en amortissement complémentaire.

3 Culture, loisir et culte

309.362.01 (Encouragement à la culture) :

M. R. Nalesso (PLR) demande comment est utilisé ce montant de 15'000.-.

Mme V. Papilloud répond que le montant est défini pour un projet particulier, si possible lié au Relais du Valais qui devra se profiler comme siège principal culturel de la commune. Pour 2014, il s'agira d'un projet pour la commémoration de l'éboulement de Derborence.

M. R. Nalesso demande quel est l'objectif.

M. V. Papilloud répond qu'il y aura des expositions, des lectures, qui se dérouleront sur un ou deux mois. Elles seront ouvertes à tout le monde et aux enfants de la commune.

5 Prévoyance sociale

542.318.18 (Transport des enfants de l'Escale) :

M. H. Minguely (AV) rappelle que le transport des enfants de l'Escale est passé de 65'000.- à 80'000.- à cause d'un bus scolaire plus grand. Elle demande ce qu'il en est des éventuels transports envisagés pour le regroupement et s'il faut en déduire que cette mesure a été abandonnée.

Mme V. Papilloud précise que ce n'est pas du tout abandonné mais que le Conseil municipal a décidé de ne pas l'inclure au budget car le coût n'est absolument pas connu.

540.301.00 (Indemnité stagiaire et PF animation socio-culturelle) et 540.313.03 (Frais de fonctionnement animation socio-culturelle) :

M. X. Gaillard demande si ce poste va être mis au concours, si un cahier des charges a déjà été établi, et ce que peuvent attendre les jeunes de ce poste.

Mme V. Papilloud répond que ce poste ne sera pas mis au concours, l'idée étant de donner sa chance à un stagiaire proposé par la HES-SO qui viendrait faire son travail de master en mettant sur pied cette animation socio-culturelle. Le stagiaire sera suivi par un formateur de la HES, en coordination avec la commune. Des besoins futurs seront définis en fonction du travail de la personne.

M. R. Nalesso demande si ce sera en lien avec le projet « cohabiter » de M. Cottagnoud.

Mme V. Papilloud précise que le stagiaire sera plutôt spécialisé dans la jeunesse et que le projet « cohabiter » sera plutôt fait en lien avec l'animatrice socio-culturelle d'Ardon.

570.361.04 (Participation au financement des EMS) :

M. X. Gaillard rappelle que M. S. Germanier avait évoqué des incertitudes cantonales sur la participation aux EMS. Il demande quelle est leur influence sur les budgets.

M. S. Germanier répond que pour l'instant il n'y a pas de réponse concrète, mais que ça pourrait être un avantage pour la commune, selon le résultat du referendum en cours.

7 Protection et aménagement de l'environnement

70 (Approvisionnement et alimentation en eau potable) :

M. R. Nalesso rappelle que la Cogest avait demandé ce qui allait être fait pour diminuer le déficit annuel du service. Il demande pour quand est planifiée la fin des travaux et quelle est la stratégie pour autofinancer ce compte.

M. S. Germanier répond que deux éléments devraient permettre d'autofinancer ce compte: la mise en place de la nouvelle filtration de Motelon, qui permettra de vendre de l'eau à la ville de Sion et, en 2015, l'ajout d'un élément de turbinage.

Comptes des investissements

7 Protection et aménagement de l'environnement

570.561.02 (Projet Rhône 3) :

M. X. Gaillard demande en quoi consistent les travaux liés à cette première charge de 68'000.- et si une information est envisagée pour Conseil général et la population.

M. S. Germanier explique qu'il s'agit d'une répartition des coûts sur l'ensemble des communes valaisannes et pas spécifiquement des travaux sur la commune. Les moyens actuels du canton sont de l'ordre de 10 millions par année mais qu'il faudrait pouvoir dégager 100 millions sur 25-30 ans afin que toutes les mesures urgentes et prioritaires puissent être réalisées dans les plus brefs délais.

Discussion générale, propos conclusifs et vote

M. P. Coudray, président de la Cogest, prend position sur la réponse du Conseil municipal aux deux amendements proposés par la Cogest :

→ Amendement « Routes communales »

La commission prend note qu'une liste des priorités a été établie. A cet effet elle demande que ladite liste lui soit adressée.

Le Conseil municipal mentionne que l'une des priorités demeure d'autofinancer les investissements dits « ordinaires ». Nous constatons que les investissements ordinaires 2014 sont de Fr. 1'761'100.- et la marge d'autofinancement de Fr. 2'398'450.-. La différence de Fr. 637'350.- permettrait de couvrir l'investissement des routes de Fr. 540'000.- (Fr. 240'000.- + demande d'amendement de Fr. 300'000.-).

Concernant le projet de densification, rien n'empêche le Conseil municipal de demander au courant de l'année 2014 un crédit budgétaire supplémentaire sur la base de chiffres réalistes.

Aucun détail n'est donné quant au montant de Fr. 5'400'000.- (4,2 + 1,2). Le montant budgété ne correspond à aucune étude sérieuse comme nous le verrons lors de la discussion sur le plan financier 2015 – 2018.

→ Amendement « Achat de la balayeuse »

En plus des arguments déjà mentionnés la proposition consistant en l'achat en pleine propriété d'une balayeuse aurait permis au personnel des travaux publics d'en disposer en tout temps et d'intervenir rapidement en cas d'imprévus. Le personnel aurait eu la possibilité de mieux planifier le balayage des rues, notamment pendant les périodes creuses. Si notre demande avait été prise en compte le Conseil municipal aurait eu la possibilité d'évaluer plusieurs machines, avant de décider de son acquisition.

Dans son argumentaire le Conseil municipal ne démontre en rien qu'un achat en partenariat avec la commune de Conthey est préférable financièrement à une propriété pleine. Aucune analyse des coûts n'est présentée, ni les avantages pratiques. En conclusion, et du fait que le plénum ne peut pas amender le budget, la Cogest ne peut que se plier aux décisions du Conseil municipal. Elle tient toutefois à préciser que tout au long de cette période législative elle sera particulièrement attentive à tout le processus des investissements (présentation détaillée, marchés publics, respect des crédits d'engagement et budgétaire, planification, etc.).

M. P. Sauthier, rapporteur de la Cogest, lit les propos conclusifs (chapitres 7 et 8) du rapport de la commission :

Le projet de budget 2014 fait ressortir un résultat de fonctionnement négatif de Fr. 2'386'750.- et une marge d'autofinancement de Fr. 2'398'450.-. Les investissements prévus s'élèvent respectivement à Fr. 12'889'100.- bruts et Fr. 8'961'600.- nets. L'insuffisance globale de financement de Fr. 6'563'150.- sera financée par une augmentation de la dette bancaire.

Le montant des investissements nets représente le levier qui influe le plus le résultat des finances communales et ce tant immédiatement qu'à très long terme. De ce fait, le plan financier présenté devrait être plus détaillé et réactualisé sur des bases solides.

Concernant le devis du 29 août 2013 relatif à la réfection du chemin des Roseaux, la Commission s'étonne de constater que celui-ci a été établi par une personne externe au bureau communal, surtout compte tenu de la rusticité dudit devis. Etant donné les compétences offertes par les collaborateurs du service technique des travaux publics, la Commission peine à comprendre une telle pratique qu'elle juge malheureuse et qu'elle espère obsolète. Par ailleurs, le montant devisé de Fr. 70'000.- relatif aux honoraires, aux relevés de géomètre et à la

signalisation semble disproportionné vis-à-vis du montant devisé relatif aux travaux de génie civil d'environ Fr. 170'000.-.

La Commission rend attentif l'Exécutif qu'au vu des taxes déchets budgétées pour 2013 et pour 2014, le compte spécial concerné présentera un déficit cumulé d'environ Fr. 313'560.- au 31 décembre 2014.

Lors de la comptabilisation, il y aura lieu de tenir comptes des remarques concernant les amortissements complémentaires (p. 11/12) et la direction des écoles (p. 12/13) du présent rapport.

Avant le bouclage des comptes, les provisions effectuées en fin d'année sur les investissements devront être documentées et présentées à la Commission de gestion.

Pour l'examen des projets de budget 2015 et suivants :

- les indicateurs financiers ainsi que l'état des comptes au 30 septembre de l'année en cours voire à la date de remise du projet de budget seront remis aux membres de la Commission et aux membres suppléants simultanément à la documentation ordinaire (plan financier y compris),
- il y aura lieu de tenir compte des directives émises par le Canton,
- les positions liées aux investissements ordinaires (pour tous les montants supérieurs à Fr. 50'000.-) et ceux ayant déjà été acceptés dans le cadre de crédits d'engagements
□ votés, soient explicités dans l'annexe au budget (suivi des crédits d'engagement). □

Les membres de la Commission de gestion sont conscients que les questions posées et les documents demandés ont été nombreux mais les jugent nécessaires pour leur permettre d'effectuer un travail sérieux et si possible en toute connaissance de cause. Ils ont pris note de certaines remarques émises par le Président de la Municipalité et feront le nécessaire pour y remédier mais ils demandent aussi à l'Exécutif un effort pour que certains documents soient remis spontanément. L'information doit mieux circuler. □

Enfin, la Commission tient à remercier l'engagement et la disponibilité du Secrétaire de la Municipalité, M. Laurent Seppey, qui a pu lui remettre tous les documents demandés dans de très courts délais.

A l'unanimité de ses sept membres présents, la Commission de gestion recommande au Conseil général l'entrée en matière ainsi que l'acceptation du projet de budget 2014 proposé par l'Exécutif communal.

La discussion est ouverte sur le propos conclusifs – Aucune intervention.

Par un vote à main levée, le budget 2014 est accepté à l'unanimité.

Le président remercie les membres de la Cogest pour leur travail, en particulier son président et son rapporteur, ainsi que le président de la municipalité et le secrétaire communal pour leur collaboration. Il félicite l'Exécutif pour l'excellente planification budgétaire qui a conduit ce soir le Conseil général à une reconnaissance unanime.

7. PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2015-2018 PAR L'EXÉCUTIF

M. S. Germanier lit le plan financier 2015-2018 qui a été envoyé à tous les conseillers. Il souligne la difficulté qu'il y a à fournir des chiffres pour 2018 alors qu'il n'est pas toujours évident d'avoir ceux pour 2014.

Le président du Conseil général rappelle qu'il n'y a pas de vote sur cet objet. Il ouvre la discussion pour des questions ou remarques.

M. P. Coudray (AV) est surpris car il a à sa disposition 3 plans financiers : l'un envoyé à la Cogest, un autre aux conseillers généraux et un 3^e présenté ce soir. Les sommes globales correspondent, mais pas les différents dicastères. Il fait aussi remarquer que les chiffres des comptes 2011 ne correspondent pas aux valeurs effectives des comptes de 2011. Il se pose donc légitimement la question du sérieux du plan financier.

M. S. Germanier prend note des remarques, il est désolé que les chiffres ne correspondent pas et fera en sorte d'améliorer cette situation. Il vérifiera la différence pour les comptes 2011.

M. P. Coudray demande que soient envoyés les comptes de fonctionnement avec les plans financiers détaillés.

M. S. Germanier promet de transmettre ces informations.

M. P. Coudray revient sur le tableau 2 de la présentation, montant de 2.9 millions en 2013 pour la petite enfance. Il précise que le budget ne peut pas être reporté si les travaux n'ont pas été effectués, et estime qu'il faudrait rajouter 2.5 millions pour avoir des chiffres corrects.

M. S. Germanier répond que pour 2015 il s'agit du solde, tenant compte des 2.9 millions au budget 2013, pour que les chiffres correspondent à la demande de crédit d'engagement qui avait été faite, et ainsi pouvoir calculer la dette nette correcte par habitant. Cela se justifie par le fait que les comptes 2013 ne sont pas bouclés et que les chiffres y relatifs ne peuvent pas être modifiés dans le plan financier.

M. P. Coudray dit que les 2.9 millions n'ont pas été employés, qu'ils ne peuvent pas être mis en provision et que le projet ne pourra pas être réalisé avec 7 millions.

M. S. Germanier précise qu'il s'agit d'une présentation du plan financier et non des comptes. L'année prochaine les chiffres seront représentatifs de la réalité, et le solde sera planifié pour 2015 afin de retrouver les montants initiaux.

M. P. Sauthier (PDC) précise, pour pondérer les propos de M. P. Coudray, que seulement deux chiffres sont erronés, mais que le reste du tableau est correct, en tout cas du point de vue des totaux.

M. X. Gaillard (PDC) s'associe aux remerciements en ce qui concerne les budgets. Il rappelle qu'une loi sur l'enseignement primaire a été acceptée en novembre par le Grand conseil, qui implique une première année enfantine à mi-temps, le matin seulement. Il demande si la mise en application de cette loi aura des conséquences sur l'UAPE.

Mme V. Papilloud répond que le Conseil municipal s'est déjà penché sur le problème. Il y aura 60 places d'accueil dans la nouvelle UAPE et il y a actuellement 62 enfants en première enfantine. Il faudrait donc que toutes les premières enfantines aillent à l'UAPE pour arriver à saturation. Par contre, cela aura surtout un impact sur les charges salariales.

Mme H. Minguely (AV) pose une question sur les investissements, à savoir si une réfection du terrain des Plantys, et en particulier l'utilisation d'un terrain synthétique est prévu, pour quand et pour quel montant.

M. S. Germanier répond qu'un montant est déjà prévu en 2014 dans le budget présenté, ainsi qu'un montant de 1.5 million en 2015 pour la mise à niveau des terrains.

M. P. Coudray demande s'il va y avoir une demande de crédit supplémentaire pour l'école des Plantys.

M. S. Germanier répond que d'après l'architecte, le projet est dans les limites budgétisées.

M. P. Coudray demande pour combien d'années cet agrandissement permettra de répondre aux besoins, au vu de l'augmentation de la population.

M. S. Germanier argumente que d'après les statistiques et les prévisions disponibles aujourd'hui, les éléments à disposition devraient être suffisants, mais qu'il n'est pas devin.

8. DÉCISION CONCERNANT LE CHANGEMENT D'AFFECTATION D'UN MONTANT PRÉVU AU BUDGET 2013

M. N. Huser introduit ce point en précisant qu'un certain nombre de montants prévus dans le budget 2013 n'ont pas été utilisés et que le Conseil municipal désire les utiliser en les affectant à l'éclairage des routes, afin de poursuivre l'implantation de lampadaires de type LED.

M. S. Germanier explique que trois postes n'ont pas été utilisés : il s'agit d'honoraires d'ingénieurs pour le cadastre du bruit dans la zone 30 km/h et de l'aménagement de places de parc dans la zone au nord de l'église, le tout pour un total de 117'000.-. Il propose d'utiliser une partie de ces montants mis au budget 2013 pour accélérer la mise en place de lampadaires à LED avec des éléments disponibles en stock chez le fournisseur. Il y aurait possibilité d'équiper rapidement différentes rues (partie nord de la route de l'Industrie, chemin de la Creusetta, route du Stade, route de la Jonction, partie ouest du chemin du Milieu et partie est du vieux village.

Les 3 chefs de groupe annoncent que leur formation politique entre en matière.

Par un vote à main levée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La discussion est ouverte :

M. P. Coudray (AV) demande si ces installations ont déjà été effectuées et pourraient être mises en place avant la fin de l'année.

M. S. Germanier répond que les éléments pourront être livrés avant la fin de l'année et seront installés l'année suivante.

Mme B. Duc (PDC) demande si les places de parc qui n'ont pas pu être réalisées au nord de l'église vont être construites ailleurs, car le parcage est problématique au centre du village.

M. S. Germanier répond qu'un aménagement sera réalisé au nord du Relais du Valais, mais que le Conseil municipal est toujours à la recherche de places supplémentaires.

Par un vote à main levée, le changement d'affectation d'un montant de 117'000 francs prévu au budget 2013 est accepté à l'unanimité.

9. POSTULAT RELATIF AUX LIAISONS ROUTIÈRES MAGNOT – SUD N9

M. N. Huser rappelle que ce postulat a été déposé par M. P. Sauthier et co-signé par l'ensemble du groupe DC le 11 octobre 2013, qu'il a été présenté lors de la séance plénière d'octobre et qu'il a été jugé recevable par le Bureau.

PRÉSENTATION PAR LE DÉPOSITAIRE

M. P. Sauthier (PDC) rappelle les points principaux du postulat qui demande au Conseil municipal de :

- Étudier les problèmes actuels en matière de déplacement sur les liaisons routières reliant Magnot aux infrastructures et pôles d'activité sis côté sud de l'autoroute N9
- Générer et évaluer des concepts de déplacement multimodal
- Proposer un concept de déplacement multimodal et mettre en place les mesures afférentes nécessaires pour assurer les conditions de sécurité requises, notamment sur la route des Ateliers bordée de constructions

Il fait une présentation sur l'écran : une orthophotographie qui met en évidence la route des ateliers, qui est la partie la plus problématique.

Il constate que les charges de trafic ont fortement évolué à cause du développement de l'habitat dans les quartiers sud et ouest, de l'extension de la zone artisanale, de l'orientation privilégiée des personnes actives de Vétroz vers l'Est.

Le projet AggloSion aurait dû intégrer des mesures de réaménagement des accès routiers qui auraient amélioré la situation, mais elles n'ont malheureusement pas été retenues : c'est la commune qui devra s'en charger.

M. Sauthier énumère les différents points dangereux de ce tronçon et les illustre par des photos, en particulier :

- 3 régimes de vitesse différents
- La mobilité douce en direction du Botza et des berges du Rhône, qui n'est pas considérée
- La meunière affleurant sur le côté est de la route qui menace régulièrement les pneus des voitures
- L'absence de trottoir
- Le fait que beaucoup de poids-lourds ont pris l'habitude d'utiliser cette voie pour rejoindre la route cantonale

Les buts visés pour le futur sont :

- Assurer l'écoulement du trafic dans des conditions de sécurité optimales
- Améliorer la sécurité des ouvriers agricoles travaillant dans les vignes adjacentes
- Assurer l'accessibilité des secteurs de développement situés en zone à bâtir et en zone artisanale
- Compléter le réseau de mobilité douce pour les piétons dans la zone à bâtir et dans la zone artisanale par la construction d'un trottoir.
- Intégrer, dans la mesure du possible, un réseau de mobilité douce pour les cyclistes
- Améliorer la qualité de vie des bordiers dans la zone à bâtir et dans la zone artisanale.

Pour la route de l'Industrie, M. Sauthier présente une photo du carrefour à l'intersection de l'avenue de la Gare et de la route de l'Industrie, qui propose un flux de circulation prioritaire sur l'avenue de la gare avec des visibilitées très mauvaises. Dans le futur, en fonction des concepts de circulation retenus par le Conseil municipal si ce postulat est accepté, une mesure concomitante visant à corriger le carrefour, soit sa géométrie, soit la hiérarchie routière des différents axes paraît souhaitable.

Il précise que tout cela n'a rien à voir avec le *postulat pour une route de contournement* déposé en septembre 2011 par M. N. Huser, qui concernait une route de contournement au sud de l'autoroute, alors que celui-ci a pour but d'améliorer la liaison entre Magnot et les pôles de développement au sud de l'autoroute.

Entrée en matière

M. N. Huser remercie M. Sauthier pour cette présentation précise et demande aux chefs de groupe de se prononcer sur l'entrée en matière.

Les 3 chefs de groupe annoncent que leur formation politique entre en matière.

M.R. Nalesso (PLR) précise que son groupe soutiendra ce postulat, qui est une composante de sa vision en matière de circulation routière. Il relève que certaines personnes s'opposent à des idées lorsqu'elles sont issues d'un autre groupe politique alors que plus tard elles n'hésitent pas à être cosignataires d'un postulat de leur fraction politique qui rejoint ces mêmes idées, comme si les trois lettres PLR étaient sources d'inquiétudes pour certains collègues conseillers.

Par un vote à main levée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

DISCUSSION ET VOTE

Mme P. Sarrasin Bruchez (AV) a pris connaissance avec intérêt du postulat DC mais bien que partageant l'évaluation que propose le groupe DC sur les problèmes de sécurité sur cet axe routier, elle annonce que le groupe AV ne peut soutenir ce postulat en l'état. En effet, en mars de cette année, le groupe DC déposait un postulat, que le groupe AV avait alors soutenu, concernant la sécurité sur la route du Levant - Avenue de Derborence, dans une présentation à peu près similaire. C'est maintenant au tour du tronçon *route des Ateliers – route de l'Industrie*. Elle se demande ce qui arrivera dans six mois, quel tronçon le groupe DC va demander de sécuriser, car un certain nombre méritent de l'être. L'AV trouve peu

efficace de saucissonner ainsi la réflexion en se penchant chaque six mois sur une nouvelle route. L'AV soutient le principe d'un plus de sécurité routière pour tous les usagers mais souhaite une réflexion globale sur cette question. L'AV propose au groupe DC de modifier son postulat dans le sens d'une réflexion globale sur la sécurité routière de toute la commune.

M. R. Nalesso rappelle que son groupe avait déjà posé cette question de vision globale. Il annonce qu'il a déposé une question écrite au sujet de ce postulat et il la présente ici plutôt que sous le point 11 consacré aux divers. Il faut mettre le postulat et le projet AggloSion en contexte. Comme on peut le constater dans la réponse de l'Exécutif du 21 juin 2012 au postulat du groupe LR, l'importance de ces liaisons routières n'est plus à démontrer.

Dès lors se pose la question de la concrétisation de ce concept qui semble faire l'unanimité en tenant compte des éléments découlant du projet AggloSion. Ce projet prévoit deux mesures infrastructurelles : le réaménagement de la route cantonale T9 (priorité A, les effets ne peuvent attendre plus de 7 ans) et le nouveau réseau d'accès sud Ardon-Vétroz (priorité B, importance moindre). Il n'est pas juste d'avancer que cette mesure n'a pas été retenue, elle a seulement été recalée en priorité C. Il est important que la commune définisse clairement sa vision en matière de circulation routière ainsi que les objectifs à atteindre car il n'est pas indiqué d'attendre que toutes les décisions viennent d'en haut.

Le groupe LR relève un certain nombre d'éléments encore incertains qui nécessitent une prise de position de la part des autorités municipales. Concrètement il s'agit d'évaluer ce qui doit être entrepris en matière de circulation suite à l'acceptation de la mesure R11 relative à la route cantonale T9. En parallèle, il apparaît nécessaire de définir précisément les projets qui devront être intégrés dans le projet de deuxième génération d'AggloSion et ceux qui seront entièrement du ressort de la municipalité.

Dans cette perspective, pour le groupe LR il n'est pas concevable d'étudier avec pertinence le postulat relatif aux relations routières Magnot-Vétroz et d'envisager une participation constructive dans le projet AggloSion sans avoir répondu aux questions suivantes :

- Quelle est la vision globale du Conseil communal en matière de concept de circulation sur la commune de Vétroz ?
- Comment le Conseil communal appréhende-t-il sa participation dans le cadre du projet AggloSion ? Comment conçoit-il les rapports de travail avec les communes voisines d'Ardon et de Conthey ?
- Comment le Conseil communal conçoit-il la concrétisation de la mesure R11 relative à l'aménagement de la route cantonale T9 ? Comment les points décrits dans ladite mesure se concilient-ils avec les travaux déjà entrepris sur la route cantonale ?
- Comment le Conseil communal appréhende-t-il l'amélioration du trafic au sud de la commune, notamment les liaisons routières de l'avenue de la Gare, de la route des Ateliers, de la route de l'Industrie avec la route Sud N9 dans le contexte d'un éventuel dépôt en 2016 du projet AggloSion de deuxième génération ?

Le président prend note des remarques liminaires qui précisent que cette question est posée dans le contexte du postulat relatif aux liaisons routières et qui offre, contrairement au règlement, la possibilité pour l'Exécutif d'étudier la question dans son ensemble au moment du postulat, contrairement à une question qui appelle une réponse pour la séance suivante.

M. X. Gaillard (PDC) répond à Mme P. Sarrasin Bruchez en précisant qu'il n'est pas dans l'intention du groupe DC de saucissonner quoi que ce soit, et que les discussions ce soir autour du budget montrent que les perspectives futures ne sont pas tellement réjouissantes. Il rappelle également que l'ensemble des groupes avait soutenu une motion DC pour un règlement communal d'organisation qui envisagera certainement un vote rubrique par rubrique. Il faudra se souvenir à ce moment-là des projets globaux dont le financement n'est pas facile à trouver.

Il répond à M. Nalesso en rappelant que le postulat déposé naguère par le groupe LR n'avait pas fait l'objet d'une opposition partisane mais avait simplement été différé parce que le

premier projet d'AggloSion devait être déposé et qu'il aurait pu s'intégrer dans ce cadre-là. Il peut par contre rejoindre l'idée d'une vision plus globale, entre autres axée sur l'utilisation par nos concitoyens de la gare d'Ardon fraîchement rénovée.

M. P. Sauthier renvient sur le postulat de septembre 2011. Il précise qu'il avait été accepté par 26 oui, 0 non et 3 abstentions. Il n'y avait donc pas de volonté du groupe DC de refuser le postulat du groupe LR. Concernant son postulat, il estime qu'il y a urgence sur le sujet et qu'on peut faire de la masturbation intellectuelle en réfléchissant à un projet d'ensemble sur la commune. Mais si l'on veut annihiler les points noirs qui sont aujourd'hui sur notre réseau routier il faut aller de l'avant. Il y a deux axes pénétrants par le sud qui sont la route de Derborence et la route des Ateliers. Ces deux axes datant des années 80 sont aujourd'hui insatisfaisants en termes de sécurité et de confort. Si on sort ces deux axes qui sont les pénétrantes du sud, il y en a un troisième qui longe le canal, le reste concerne des zones 30 km/h où il est plus facile d'avoir une vision d'ensemble. Aujourd'hui il faut s'attaquer à ces deux problèmes.

Mme P. Sarrasin Bruchez estime que la priorité est subjective et elle a en tête d'autres tronçons qui posent problème et lui paraissent plus importants. En n'ayant pas une vue globale on ne fait que déplacer le problème. On gagne parfois du temps à réfléchir globalement. Elle ne pense pas que mener une réflexion globale soit de la masturbation intellectuelle, bien au contraire. Il y a bien un problème sur ces tronçons mais ce ne sont pas les seuls.

M. P. Sauthier répond qu'en améliorant un tronçon on ne va pas reporter le problème sur une autre route, mais plutôt soulager le trafic sur les autres. Si l'on veut capter du trafic sur une route, il faut la mettre au gabarit pour inciter les usagers à l'utiliser.

Le président résume les interventions : Il y a une proposition de modification de postulat, mais le vote a lieu sur le texte du postulat déposé sans qu'il soit possible de le modifier. Le groupe LR a posé une question écrite en lien avec le postulat, celle-ci sera traitée en parallèle.

M. P. Sauthier relève que les priorités B et C du projet AggloSion ne sont malheureusement pas subventionnées par la Confédération. La seule mesure sur Vétroz qui bénéficiera de subventions fédérales à hauteur de 40% concerne l'aménagement de la route cantonale.

Le président rend attentif au fait que la décision détaillée de la Confédération n'a pas encore été rendue publique. A sa connaissance, seuls les présidents de communes sont informés, et il demande à M. Germanier s'il souhaite apporter des précisions.

M. S. Germanier annonce que toutes les mesures autres que la route cantonale ne sont effectivement pas subventionnées, mais qu'il s'agit actuellement d'un préavis. Il n'y a pas encore eu de décision formelle, celle-ci devant être validée par les chambres.

Le président du Conseil général demande donc de ne pas utiliser cette source pour alimenter le débat de ce soir. Il y aura tout loisir d'y revenir lorsque les documents seront rendus publics.

Par un vote à main levée, le postulat « Liaisons routières Magnot – Sud N9 » est accepté par 19 voix contre 6 et 0 abstention.

Suite au vote du Conseil général, le Conseil municipal reçoit le mandat d'étudier cet objet et doit déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois à compter de ce soir.

10. INFORMATIONS DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

M. A. Fontannaz (prévient que vue l'heure avancée, il va tâcher de faire vite) :

- Le dossier du maintien du vignoble en terrasses avance avec un préavis favorable de l'office fédéral de l'agriculture. Une mise en consultation publique a été lancée le 29

novembre. Tous les propriétaires de vignes peuvent consulter l'avant-projet. Une séance d'information a été organisée mardi passé et les 740 propriétaires du coteau ont reçu une invitation personnalisée. Une centaine de personnes ont participé à la séance d'information. L'ambiance générale est plutôt positive par rapport au projet. S'il est accepté avec une majorité des surfaces, le syndicat des propriétaires sera créé en avril 2014. La commission agricole est plutôt confiante.

- Il remercie d'avoir accepté le report de budget concernant l'éclairage LED.
- Il remercie pour l'achat de la balayeuse et rassure la Cogest quant à l'utilisation conjointe de la balayeuse avec la commune de Conthey, avec qui il a été possible de construire un cycle et un home. Et le coût sera moindre que pour un achat unilatéral.
- Péteille : le premier tronçon de la conduite forcée sera réalisé cet hiver.

M. S. Germanier :

- La municipalité a reçu des offres fermes pour la vente des terrains pour le foyer Haut de Cry.
- Le projet de Règlement communal d'organisation sera transmis au Bureau pour la mise en place d'une commission.

11. DIVERS

Le président informe les conseillers généraux des éléments suivants :

- Une commission extraordinaire sera mandatée pour l'étude du règlement communal d'organisation.
- Aucune commission extraordinaire ne sera mandatée pour l'étude du dossier sur le regroupement scolaire. Par contre, il est concevable de mandater une commission pour la question de la sécurité et des trajets, mais cela dans un cadre plus général et hors de la polémique sur le regroupement scolaire. Une telle commission n'est pas envisagée avant la réponse de la part de l'Exécutif quant au postulat sur la sécurité routière et la circulation piétonne.
- Le format numérique sera préconisé pour la diffusion de documents. Les personnes qui n'ont pas retourné le questionnaire sont priées de le faire.
- L'onglet législatif du site internet a fait l'objet d'un remaniement et sera mis à jour régulièrement.
- 4 séances plénières sont agendées en 2014 : 14 avril (extraordinaire), 16 juin (comptes), 13 octobre (extraordinaire), 15 décembre (budget)

Il annonce avoir reçu 2 questions du groupe LR. La première a déjà été lue au point précédent par le chef de groupe. La deuxième concerne le paiement des impôts communaux par tranches. Le groupe LR demande s'il est possible de décaler les paiements communaux des paiements cantonaux pour qu'ils soient mieux répartis.

La parole n'étant plus demandée, le président du Conseil général fait part de quelques considérations personnelles sur l'année écoulée :

Si le démarrage a été très tendu, notamment en raison des événements découlant de la séance plénière constitutive, le calme est vite revenu : chacun a su faire preuve de bon sens pour apprendre à vivre ensemble et favoriser le débat d'idées. 2013 aura été une année très productive au Conseil général, notamment avec un nombre record d'interventions. Les décisions se sont prises dans le calme, sans déchirement. Il en a été de même au sein du Bureau. La discussion est devenue le maître mot dans nos relations, et c'est tant mieux, car trancher des différents par un vote formel OUI-NON est trop abrupt et laisse parfois des traces. Cela, nous le devons à la bonne collaboration entre toutes les entités ainsi qu'à la transparence, que j'avais placée comme objectif capital pour cette première année, et que nous avons sans cesse tenté de mettre en œuvre.

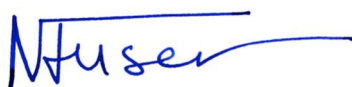
Si certains doutaient du bien-fondé du multipartisme et du partage des postes à responsabilité, ils ont leur réponse ce soir. C'est une affaire qui marche, et à en juger le résultat, plutôt pas mal ! Je tiens donc à remercier chaleureusement les 3 groupes politiques pour leur participation

constructive, de même que les membres du Conseil communal, ainsi que le secrétaire communal pour leur précieuse collaboration.

Je clos la séance plénière ordinaire du Conseil général en vous remerciant de votre présence et en vous conviant toutes et tous à rester pour l'apéritif de fin d'année. Je vous souhaite une excellente fin de soirée et vous adresse, à vous ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

M. N. Huser clôt la séance à 22h30.

Ainsi fait à Vétroz, le 23 janvier 2014.



NICOLAS HUSER

Présidente du Conseil général



DOMINIQUE KUSTER

Secrétaire du Conseil général